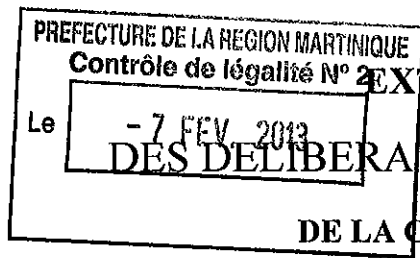


**DEPARTEMENT  
MARTINIQUE**



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**Le - 7 FEV 2013  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

**NOMBRES DE  
MEMBRES**

Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
35	35	22

**Séance du mercredi 23 janvier 2013**

L'an deux mille treize et le **vingt trois janvier**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCÉLIN JEANNE-LOUISE, Emile GONIER, Marilynne MARMOT-CHAUVET, Elise JEAN-BAPTISTE, Lucien LAFONTAINE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE.

**Absents :** MM. Antoine BARNAY, Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Eric JULTAT, Evelyne DOS- SANTOS, Dominique LOVINCE, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

**Absents excusés :** MM. Antoni LOUIS-LEOPOLD, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Danielle RAYMOND Chantal LAPERDRIS.

**Procuration :** MM. Antoni LOUIS-LEOPOLD et Christine ALIKER, ont donné respectivement procuration à MM. Luc CLEMENTE et Marie GARON.

Date de la convocation  
**17/01/2013**  
Date d'affichage  
**17/01/2013**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

**Acquisition de  
défibrillateurs**

**Président de Séance :**  
Luc CLEMENTE, Maire

**Secrétaire de Séance :**  
Annette CATAYEE

**INSTALLATION DE DEFIBRILLATEURS :  
STADE MUNICIPAL / STRUCTURE NAUTIQUE DE MADIANA / PISTE DE  
BMX DE CASE NAVIRE**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Elise JEAN-BAPTISTE, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire – Elue délégué aux Finances informe l'assemblée que les trois équipements sportifs (stade municipal, structure nautique de Madiana et la piste de BMX de case Navire) reçoivent un public très important où sont pratiquées certaines activités à risques comme le BMX et le kayak de mer. Il apparaît nécessaire de les équiper de défibrillateurs automatiques afin de se mettre en conformité sur ces établissements recevant du public (ERP).

Financement :

**CNDS (80%) : 4.934,03 €**

**VILLE (20%) : 1.233,51 €**

**Coût de l'opération : 6.167,54 € HT**

La Commission Affaires Sportives du 11 décembre 2012 et la commission Finances en sa séance du 21 janvier 2013 a émis un avis favorable à l'acquisition des défibrillateurs comme indiqué dans le plan de financement.

Les membres du Conseil municipal sont donc invités à émettre leur avis sur cette acquisition.

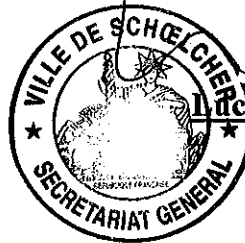
---

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Elise JEAN-BAPTISTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver le plan de financement pour l'acquisition des défibrillateurs pour un coût total de six mille cent soixante sept euros et cinquante quatre centimes HT (6 167,54 €) ;**
  - **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Centre National de Développement du Sport (CNDS) en complément du plan de financement à hauteur de 80% du coût total de l'opération soit quatre mille neuf cent trente quatre euros et trois centimes (4.934,03 €) ;**
  - **d'imputer la somme de mille deux cent trente trois euros et cinquante et un centimes (1 233,51 €) au budget communal représentant 20% du coût de l'opération.**
- 

Pour extrait certifié conforme  
Schœlcher, le 04 FEV. 2013

Le Maire



**Luc CLEMENTE**